



**Club Nautique Provençal de la Recherche Scientifique
Môle Sud Port de la Pointe Rouge 13008 Marseille**

Tél/Fax. : 0491.733.478 Tél/Rép. : 0875.654.617
Site web <http://www.cnprs.fr>; Mél: cnprs@wanadoo.fr

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 17 juin 2011

Après comptabilisation du nombre d'inscrits (25 Sociétaires, 1 Associé et 13 Sportifs), il est constaté à 18:00h que le quorum n'est pas atteint et que le nombre de voix des Sociétaires est majoritaire parmi les suffrages présents. L'assemblée générale est ouverte à 18:40h. Les interventions suivent la chronologie des points de l'ordre du jour.

1. Le Président du CNPRS rappelle que sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale du CNPRS, le 17/12/2011, s'est prononcée en faveur du principe du projet d'intégration de l'activité de l'association « L'enfant et la mer » (E&M) en activité plongée du CNPRS par 540 (oui), 120 (non) et 10 (abs) ; 40 (oui), 10 (non), 0 (abs) et 36 (oui), 1 (non), 1 (abs)) pour les Sociétaires, Associés et sportifs respectivement. Ceci, sous réserve de la décision d'adhésion de l'E&M et de la conformité de son organisation et de sa trésorerie avec les règles du CNPRS. L'association l'E&M est hébergée depuis 2005 dans les locaux du CNPRS dans le cadre d'une convention de partenariat ; elle dispose d'un emplacement à terre pour son bateau; elle s'acquitte annuellement et forfaitairement à ce titre, d'une quote-part au budget du CNPRS.

Les statuts du CNPRS reconnaissent nominativement le sport nautique de la plongée comme une activité souhaitable dans sa pratique et/ou ses formations. Il est proposé d'assimiler l'association hébergée l'E&M en activité propre du CNPRS dans l'esprit d'ouvrir et de favoriser ce sport aux membres du CNPRS.

Dans le cadre de l'ajout d'une activité, pour le CNPRS, le nom de l'association, ses statuts, les membres du Bureau et du Comité de Direction restent inchangés.

On passe alors à l'audition de la situation de l'E&M dans ses différents aspects :

2. Le vice Président (Mr O. Marcellin) de l'E&M lit le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 juin 2011, présidée par Mme K. Protat. Après constatation que le quorum est atteint (36/72 membres), la dissolution de l'association l'Enfant et la Mer est prononcée par 34 (oui) 0 (non) et 2 (abs). Mr O. Marcellin est nommé liquidateur avec 36 (oui).

3. Le vice Président donne lecture de la composition des effectifs : 72 licenciés (FFESSM) dont 11 membres du CNRS (Sociétaires) ; deux font parti du personnel encadrant, 0 (Associé), et 61 Sportifs dont 26 enfants de moins de 16 ans. Il y a 10 moniteurs diplômés encadrants (dont 1 fédéral) et des membres pour l'entretien du matériel. Tous les cadres sont bénévoles.

4. Le bilan comptable de l'E&M est présenté par Mr Marguet (Trésorier du CNPRS). Etabli au 31 mars 2011 pour la période 31/09/2010 - 31/03/2011. L'assemblée est informée qu'il n'y a pas de passif de l'association. Les charges s'élèvent à 9,272 k€, les produits s'élèvent à 10,748 k€ ; il y a un actif disponible de 14 k€. Il n'y a pas d'amortissement d'achat de matériel.

5. Le vice-Président (Mr O. Marcellin) donne description de l'activité moyenne sur 3 ans: l'E&M effectue 300 plongées individuelles par an. Environ 40 plongées individuelles pour les enfants. Il a de nombreuses participations aux activités sportives. Les formations sont délivrées aux niveaux I à IV aux adhérents candidats.

C.N.P.R.S. Port de la Pointe Rouge 13008 Marseille

**Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports n° 687
FFCK Club 1321 FFPM Club 07 13 573 FFV Club 13032**

6. L'inventaire du matériel a été effectué. Il est consultable sur la liste remise. Parmi le matériel, 1 pneumatique semi-rigide (Némo ; Zodiac équipé d'un moteur et sa remorque), matériel de sécurité, 20 blocs, 40 combinaisons, 15 détendeurs et 20 stabilisateurs. Il n'y a pas de station de gonflage ; cette opération est confiée à des services professionnels commerciaux.

7. Le Président du CNPRS indique que le fonctionnement de l'activité sera semblable à celui des autres activités . La gestion financière sera assurée par un trésorier adjoint, responsable des recettes et dépenses de l'activité dont il rendra compte annuellement au comité directeur. Les investissements sont discutés et approuvés en comité directeur ou en assemblée générale selon l'importance.

8. Fixation des cotisations : Mr Marguet (Trésorier du CNPRS) indique le montant de la carte Club sera ajusté sur 2 ans :

Carte Club : 1ere année (2012) : pour les adultes 65 € ; 2eme année (2013) : 125 €. Pour les enfants, la carte club sera fixée à 65 euros ; réduite de moitié la première année.

Cotisation annuelle à l'activité pour les adultes : 85€ (sans cours ni piscine) ; la licence est à 40€ ; chaque plongée est facturée.

Cotisation annuelle à l'activité pour les enfants : 100€ (incluant cours et piscine) ; licence 40€ ; chaque plongée est facturée.

9. Vote : 220 (oui), 30 (non) 0 (abs) ; 5 (oui), 0 (non), 0 (abs) ; 13 (oui), 0 (non), 0 (abs) pour les Sociétaires, Associés, et Sportifs respectivement.

Les membres de l'ex-association l'E&M deviennent membres de l'activité plongée du CNPRS. La convention de partenariat E&M-CNPRS sera rendue nulle à la fin du présent exercice puisque elle sera remplacée désormais et à partir de 2012, par les cotisations annuelles des membres au Club.

Pour la continuité de l'image de marque d'une activité rare qui fait de la formation pour enfants, l'activité plongée du CNPRS conservera le nom de l'E&M.

L'assemblée générale est levée à 20h.

Fait le 18 juin 2011

Le Président : R. Roman

Le Trésorier : D. Marguet

Le Secrétaire Général : M. Laget